

**Délibération n° 2015-8 CTRL en date du 22 janvier 2015
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage procédant
à des inscriptions, des renouvellements d'inscription et des radiations
au sein du groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et de sanctions en cas de manquement,

Sur le rapport du Directeur du département des contrôles,

Considérant, en premier lieu, qu'il convient d'inclure dans le groupe cible des sportifs sous contrat professionnel pratiquant le football, le rugby ou le volleyball, après consultation des ligues compétentes pour ces disciplines sportives ;

Considérant, en deuxième lieu, que doit être renouvelée l'inscription dans le groupe cible de sportives sous contrat professionnel pratiquant le football, après consultation de la fédération compétente pour cette discipline sportive ;

Considérant, en troisième lieu, que doit être renouvelée l'inscription dans le groupe cible de sportifs pratiquant des sports individuels ;

Considérant, enfin, qu'il convient de procéder à la radiation du groupe cible de sportifs qui ne figurent plus sur la liste des sportifs de haut niveau ou dont le maintien dans le groupe cible n'est plus justifié.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont inscrits dans le groupe cible de l'Agence les sportifs sous contrat professionnel dont les noms figurent en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : Sont renouvelées dans le groupe cible de l'Agence les sportives sous contrat professionnel dont les noms figurent en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 : Sont renouvelés dans le groupe cible de l'Agence les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau dont les noms figurent en annexe 3 à la présente délibération.

Article 4 : Sont radiés du groupe cible de l'Agence les sportifs dont les noms figurent en annexe 4 à la présente délibération.

Article 5 : Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 54 rectifiée, susvisée.

Article 6 : La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 22 janvier 2015.

Le Président
de l'Agence française de lutte contre le dopage,



Bruno GENEVOIS

Annexe 1 à la délibération n° 2015-8 CTRL du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 22 janvier 2015 : inscription de sportifs dans le groupe cible

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
FOOTBALL	M.	LOVAL LANDRE	LOIC
RUGBY	M.	DOMOLAILAI	ISOA
VOLLEY-BALL	Mme	FEDELE	ELISABETH
VOLLEY-BALL	M.	SAITTA	DAVIDE
VOLLEY-BALL	M.	TREFLE	JOSE
VOLLEY-BALL	M.	VEMIC	MILOS

TOTAL

6 sportifs

Annexe 2 à la délibération n° 2015-8 CTRL du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 22 janvier 2015 : renouvellement de l'inscription de sportives dans le groupe cible

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
FOOTBALL	Mme	BOULLEAU	LAURE
FOOTBALL	Mme	DELIE	MARIE-LAURE

TOTAL	2 sportives
--------------	--------------------

Annexe 3 à la délibération n° 2015-8 CTRL du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 22 janvier 2015 : renouvellement de l'inscription de sportifs dans le groupe cible

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
ATHLETISME	M.	AMDOUNI	MORHAD
ATHLETISME	M.	CARVALHO	FLORIAN
ATHLETISME	M.	DARIEN	GARFIELD
ATHLETISME	M.	DOSSEVI	DAMIEL
ATHLETISME	Mme	DUARTE	SOPHIE
ATHLETISME	M.	KOWAL	YOANN
ATHLETISME	Mme	MANG	VERONIQUE
ATHLETISME	M.	MEFTAH	ABDELLATIF
ATHLETISME	M.	TAMBWE NGOIE	PATRICK
ATHLETISME	M.	THEURI	JAMES KIBOCHA
AVIRON	M.	ANDRODIAS	MATTHIEU
AVIRON	M.	AZOU	JEREMIE
AVIRON	M.	DELAYRE	STANY
BADMINTON	M.	LEVERDEZ	BRICE
CYCLISME	M.	ANDRE	SYLVAIN
CYCLISME	Mme	CLAIR	SANDIE
CYCLISME	Mme	CORDON	AUDREY
CYCLISME	Mme	FERRAND PREVOT	PAULINE
CYCLISME	Mme	LESUEUR	MELODIE
CYCLISME	M.	MOO CAILLE	MOANA
GYMNASTIQUE	Mme	BREVET	MARINE
GYMNASTIQUE	Mme	VALLEZ	JOELLE
HMFAC	M.	KINGUE MATAM	BERNARDIN
JUDO	M.	KORVAL	LOIC
LUTTE	M.	GUENOT	STEEVE
TAEKWONDO	Mme	EPANGUE	GWLADYS
TOTAL			26 sportifs

Annexe 4 à la délibération n° 2015-8 CTRL du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 22 janvier 2015 : radiation de sportifs du groupe cible

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
ATHLETISME	M.	BARRAS	ROMAIN
ATHLETISME	M.	DOUCOURE	LADJI
AVIRON	M.	BAROUKH	THOMAS
AVIRON	M.	CHABANET	BENJAMIN
AVIRON	M.	SOLFROSI	FRANCK
BOXE	M.	CISSOKHO	SOULEYMANE
CYCLISME	Mme	BIANNIC	AUDE
CYCLISME	M.	BOURGAIN	MICKAEL
CYCLISME	M.	CANAL	FABIEN
CYCLISME	Mme	CUEFF	VIRGINIE
CYCLISME	M.	D'ALMEIDA	MICKAEL
CYCLISME	M.	DUVAL	JULIEN
CYCLISME	M.	GODET	DAMIEN
CYCLISME	M.	KNEISKY	MORGAN
CYCLISME	M.	LAFARGUE	QUENTIN
CYCLISME	M.	MORICE	JULIEN
CYCLISME	M.	PELLUARD	VINCENT
CYCLISME	Mme	PITEL	EDWIGE
CYCLISME	Mme	RIVAT	AMELIE
CYCLISME	M.	SARROU	JORDAN
FOOTBALL	Mme	ABILY	CAMILLE
FOOTBALL	Mme	NECIB	LOUISA
GYMNASTIQUE	Mme	DUFOURNET	YOUNA
GYMNASTIQUE	M.	MARTINY	SEBASTIEN
GYMNASTIQUE	M.	TOMMASONE	CYRIL
HMFAC	M.	ANDRIEUX	SYLVAIN
HMFAC	Mme	ANDRIEUX	VIRGINIE
HMFAC	M.	AUCOUTURIER	YANN
HMFAC	M.	BARDIS	GIOVANI
HMFAC	Mme	BONNAMANT	MELANIE
HMFAC	Mme	LORENTZ	MANON
HMFAC	M.	MATAM MATAM	DAVID HERCULE
HMFAC	M.	TINEBRA	FREDERIC
JUDO	M.	BONVOISIN	JEAN-SEBASTIEN
JUDO	M.	BUFFET	ROMAIN
JUDO	M.	CLERGET	AXEL
JUDO	M.	LAROSE	DAVID
JUDO	Mme	LOKO	SARAH
JUDO	M.	MASSIMINO	VINCENT
JUDO	Mme	MATHE	KETTY
KARATE	M.	GAUTIER	ADRIEN
MONTAGNE ESCALADE	M.	BLANC	DIDIER
MONTAGNE ESCALADE	M.	BON MARDION	WILLIAM
NATATION	M.	PANNIER	ANTHONY
SQUASH	M.	BALBO	JULIEN
TENNIS	Mme	RAZZANO	VIRGINIE

TOTAL
46 sportifs